



Rapport du commissaire au développement durable
Pesticides en milieu agricole : des constats peu reluisants

Montréal, le 8 juin 2016 – À la suite de la publication du rapport du commissaire au développement durable, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) tient à réagir face à l'enjeu de l'usage des pesticides en milieu agricole et leurs impacts sur les écosystèmes. Considérant l'ampleur de la situation, le RNCREQ croit qu'un plan d'action visant à mieux soutenir les agriculteurs doit nécessairement être mis en place.

Les mesures proposées par le gouvernement au cours des dernières années pour protéger la santé des écosystèmes aquatiques et de la population ont clairement raté leur cible. Selon le rapport : « ... *la qualité de l'eau des rivières testées en milieu agricole se dégrade au fil des ans. Des pesticides, parmi ceux les plus susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement, se trouvent parfois dans les rivières à des concentrations qui dépassent les critères déterminés pour protéger la vie aquatique.* »

Il est urgent d'élaborer et surtout de mettre en œuvre un plan d'action pour outiller les agriculteurs, estime le RNCREQ. Il devra viser d'abord et avant tout à offrir un soutien adéquat aux principaux utilisateurs afin de les aider à trouver les meilleures méthodes de culture et de lutte parasitaire adaptées à leur situation. Le commissaire précise : « *L'intervention gouvernementale prend toute son importance dans un contexte où les agriculteurs, qui décident de leurs pratiques agricoles, sont souvent conseillés par des représentants de l'industrie agrochimique. Ces derniers présentent les pesticides comme des outils qui facilitent le travail agricole et qui garantissent le rendement pour les productions.* »

De plus, pour être cohérent avec la Loi sur le développement durable et inciter les changements de comportement, le gouvernement devrait appliquer le principe de pollueur-payeur au secteur. Il est étonnant de constater, par exemple, que ce sont aux agriculteurs biologiques – qui n'utilisent pas de pesticides comportant des risques – que l'on fait payer des surcoûts pour défrayer leur certification annuelle de producteur biologique, alors qu'il n'y a pas de droits à payer pour utiliser des pesticides.

Enfin, le RNCREQ rappelle que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC) a déposé une stratégie sur les pesticides en novembre 2015 qui prévoit notamment des modifications législatives et réglementaires pour mieux encadrer l'utilisation des pesticides à des fins agricoles. Les consultations à ce sujet, qui devaient débiter à l'hiver 2016, se font toujours attendre.

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements